



CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

CNT Nantes c/o B17, 17 rue Paul Bellamy, 44000 Nantes
interco44@cnt-f.org - <http://cnt-f.org/ulnantes>

Communiqué de presse

Nantes, le 14 novembre 2014

La Confédération Nationale du Travail (CNT) de Nantes, tient à rendre hommage à Rémi Fraisse et adresse ses condoléances aux proches du manifestant tué le 26 octobre dernier sur le site du projet de barrage de Sivens.

Nous réaffirmons notre implication dans la lutte contre l'agriculture productiviste et l'aménagement marchand du territoire dont ce projet est un exemple parmi de nombreux autres. Face à la surdité des décideurs, toujours prompts à servir des intérêts privés, nous soutenons plus que jamais l'occupation revendicative, constructive et créative des terres menacées et ne pouvons qu'approuver leur défense face aux attaques policières menées pour imposer ces projets d'infrastructures aux populations.

La violence que nous dénonçons est celle de la police et de la gendarmerie. Les événements récents ont prouvé qu'on ne pouvait qualifier de « non létales » les armes dont disposent ces militaires et fonctionnaires de police. L'usage généralisé des lanceurs de balle de défense qui ont éborgné tant de personnes dans les manifestations et les quartiers populaires est déjà un scandale, visant à instaurer un climat de terreur. La mise à mort délibérée par l'usage de grenades de guerre en est le degré supérieur. Il était fortement prévisible qu'un drame tel que celui du 26 octobre se produirait. En l'absence de processus de désarmement des forces de l'ordre, il est tout autant à craindre que cela se reproduise.

Nous dénonçons ceux qui encouragent cette répression en parlant de "casseurs" même s'il n'y a pas de casse, voire de "djihadistes verts" ou de " nihilistes noirs" pour discréditer une résistance légitime et fondée ...

Enfin, nous ne pouvons accepter que la mémoire de Rémi Fraisse soit invoquée par ceux-là mêmes qui ont armé et donné les ordres au gendarme qui a tiré la grenade responsable de sa mort. La légitimité du fond comme de la forme des manifestations contre les violence policières n'est pas de leur ressort.

La CNT Nantes persiste à revendiquer le droit à manifester sans être mis en danger.